



AVIS CONSEIL GENERAL

SÉANCE DU 15.12.2021

Réuni en séance le 15 décembre 2021, en présence de 50 membres, le Conseil général a pris les décisions suivantes :

1. Il approuve à l'unanimité la création d'un fonds communal d'entretien durable des forêts et son règlement avec effet au 1^{er} janvier 2022.
2. Décisions relatives au budget 2022
 1. Il approuve par 38 voix pour et 11 abstentions le prêt à ALTIS Groupe SA de CHF 2 mios.
 2. Il approuve à l'unanimité le budget 2022 de la Commune de Val de Bagnes
3. Il approuve par 45 voix pour et 4 abstentions l'octroi d'un DDP à la Lemania Verbier International School

Les documents concernant ces décisions sont à disposition au secrétariat communal pour consultation.

En vertu de l'art. 70 de la Loi sur les communes du 5 février 2004, le délai référendaire échoit 60 jours après la présente publication, soit le 15 février 2022.

Fait à Val de Bagnes, le 17 décembre 2021

Le Conseil général